

# SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE-CSN

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (54e réunion)

Tenue le mardi 29 septembre 1998  
-----

### Ordre du jour:

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et nouveaux membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 1er septembre 1998.
5. Dossier chargés de cours - État de la situation.  
Suites au Conseil d'administration du Collège du 23 septembre.
6. Plan stratégique :  
Moyens d'action et mandat de grève.
7. Levée de l'assemblée.

Présences : 183 membres.

## 1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

### Résolution 54.1

Il est proposé de nommer Yves Lafond à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Martin Riou

App. : Jean Lacharité

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## 2. ACCEPTATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES

Aucun-e.

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### Résolution 54.2

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop. : Pierre Morrissette

App. : Rémi Bergeron

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1998 ET SUITES :

Reporté.

## 5. DOSSIER CHARGÉS DE COURS - État de la situation :

Martin Riou et Marie Théoret présentent l'historique du conflit et l'état de la situation.

## 6. PLAN STRATÉGIQUE

Jean Lacharité présente le plan d'action.

### Résolution 54.3

Il est proposé que Que l'Assemblée générale adopte le plan stratégique suivant :

- 1) Que dans le cadre des moyens d'action adoptés lors des trois dernières réunions de l'Assemblée générale (20 mai, 1er et 15 septembre 1998) pour contrer l'application des compressions budgétaires au Collège de Sherbrooke, l'Assemblée générale réitère qu'elle utilisera tous les moyens pertinents, pouvant aller jusqu'à des arrêts de travail pour que la direction du Collège revienne sur sa décision.
  
- 2a) Que l'Assemblée générale réitère son exigence à l'effet que le Collège cesse immédiatement l'embauche de chargés de cours et qu'il accorde aux professeurs lésés par cette pratique, rétroactivement au début de leur contrat, tous les avantages reconnus par la convention collective.
- 2b) Que dans la situation où la direction accepte de renoncer à l'engagement des chargés de cours, l'Assemblée générale donne son accord pour que le Bureau exécutif propose au Collège de former un comité de travail patronal-syndical dont le mandat sera :
  - d'étudier l'état des finances du Collège;
  - de trouver les moyens de réaffirmer l'opposition du Collège aux compressions budgétaires et les moyens pour demander au gouvernement un financement adéquat de ses activités;
  - de faire rapport à leurs instances respectives et au Conseil d'administration.
  
- 3) Que, d'ici la conclusion des négociations nationales, l'Assemblée générale exige du Collège qu'il ne prenne aucune mesure administrative qui aurait pour effet de cautionner le sous-financement des collèges.
  
- 4) L'Assemblée générale convient de déclarer **la grève du zèle** en adoptant la mise en oeuvre immédiate des moyens d'action suivants :

- a) Boycott de la journée pédagogique du 30 octobre.
- b) Boycott des travaux d'évaluation de la formation générale commune, propre et complémentaire.
- c) Boycott des travaux de la Commission nationale d'évaluation.
- d) Boycott des réunions pédagogiques convoquées par les administrateurs et les administratrices.
- e) Mandat au Bureau exécutif d'organiser des occupations dans les bureaux des administrateurs, des actions de visibilité (rencontres collectives avec des membres de la direction, C.R.T. publics, portes ouvertes, etc.).

Prop. : Richard Desjardins

App. : Bruno Lemieux

Les points 1, 2a), 2b) et 3 sont

**ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ**

Le point 4 est

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**Proposition :**

Il est proposé que l'Assemblée générale mandate le Bureau exécutif de convoquer une réunion des parents.

Prop. : Jean-Claude Thibault

App. : Yvan Simoneau

**REJETÉE À LA MAJORITÉ**

**7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Denis Lamoureux propose la levée de l'assemblée.

---

Martin Riou, président

---

Jean Lacharité, secrétaire

asgen\agpv150998